

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
13 EVRIER 2021

- Président** : **M. Laurent DESTRUMELLE**
- Présents** : **Mesdames et Messieurs**
FAGNART-MOREL Stéphanie,
GUÉRIN Véronique, MOTELET Céline,
BEAUJET Bernard, CREMMER Jean,
COURTEHOUX Vincent, DELAUNOIS Jérôme,
CHARTIER Joël.
- Absents Excusés** : **M. Grégory LEMAIRE ayant donné procuration à**
M. Laurent DESTRUMELLE,
M. Julien KUBIAK ayant donné procuration à
M. Jean CREMMER,
M. Stéphane SCHMITT ayant donné procuration
à M. Bernard BEAUJET,
M. Olivier PHILBERT ayant donné procuration à
Mme Véronique GUÉRIN,
M. Claude DEJENTE ayant donné procuration à
Mme Stéphanie FAGNART-MOREL
- M. GIOT Jean-Pierre,**
- Absent non excusés** : **NÉANT**
- Secrétaire** : **Madame Véronique GUÉRIN**

1 – Procès-verbal :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la précédente réunion.

2 – Compte Administratif Communal 2021 – délibération n° 01-2021 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur CREMMER, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

- Vote le compte administratif communal 2020 dont l'excédent global de clôture de fonctionnement s'élève à la somme de 425 458 € 76

3 - Compte Administratif Communal 2021 : Affectation du résultat – délibération n° 02-2021 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal :

Vu le compte administratif communal 2020 dont l'excédent global de clôture de fonctionnement s'élève à la somme de 425 458 € 76

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide d'affecter ce résultat au budget primitif 2021 ainsi qu'il suit :
 - o 423 065 € 64 au compte R 002 de la section de fonctionnement,
 - o 2 393 € 12 au compte R 1068 de la section d'investissement,
 - o 2 393 € 12 au compte D 001 de la section d'investissement.

4 – Compte Administratif du Service Assainissement 2021 – délibération n° 03-2021 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur CREMMER, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

- Vote le compte administratif du service assainissement 2020 dont le déficit global de clôture de fonctionnement s'élève à la somme de 59 € 02 et l'excédent global de clôture d'investissement s'élève à la somme de 120 393 € 90.

5 - Compte Administratif du service assainissement 2021 : Affectation du résultat – délibération n° 04-2021 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal :

Vu le compte administratif du service assainissement 2020 dont le déficit global de clôture de fonctionnement s'élève à la somme de 59 € 02 et l'excédent global de clôture d'investissement s'élève à la somme de 120 393 € 90.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide d'affecter ces résultats au budget primitif 2021 ainsi qu'il suit :
 - o 59 € 02 au compte D 001 de la section de fonctionnement,
 - o 120 393 € 90 au compte R 001 de la section d'investissement.

6 – Vote du taux des taxes directes locales – délibération n° 05-2021 – nomenclature 7-2 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide, pour l'année 2021, de maintenir le taux de chacune des taxes directes locales au même taux que celui de l'année 2020 et d'ajouter, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties le transfert de la part départementale qui s'élève à 24, 04 %
 - o Taxe foncière (bâti) : 34, 19 %
 - o Taxe foncière (non bâti) : 20, 14 %

7 – Attribution des subventions aux associations – délibération n° 06-2021 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Attribue, à l'unanimité des présents, pour l'année 2021, les subventions allouées aux associations suivantes :

Associations	Prévisions 2021	Versé en 2020	Solde 2020 à verser	Subventions 2021	Total à verser en 2021
Club de l'Amitié	150,00 €	75,00 €	75,00 €	100,00 €	175,00 €
Bienvenue	150,00 €	75,00 €	75,00 €	100,00 €	175,00 €
USEP	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Anciens Combattants	150,00 €	75,00 €	0,00 €	100,00 €	100,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	600,00 €	300,00 €	0,00 €	400,00 €	400,00 €
FSE Vallière	305,00 €	152,50 €	152,50 €	200,00 €	352,50 €
Amis de la Gaule	150,00 €	75,00 €	0,00 €	100,00 €	100,00 €
ATLAS	600,00 €	300,00 €	300,00 €	400,00 €	700,00 €
ADMR	150,00 €	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €
Cons d'Amagne	150,00 €	75,00 €	0,00 €	100,00 €	100,00 €
Amis de Saint-Martin	150,00 €	75,00 €	75,00 €	100,00 €	175,00 €
Soutien au Prix Cycliste	150,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €	100,00 €
Anim'Amagne	600,00 €	300,00 €	0,00 €	400,00 €	400,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	150,00 €	75,00 €	0,00 €	100,00 €	100,00 €
Don du Sang	150,00 €	75,00 €	75,00 €	150,00 €	225,00 €
Bien vivre à Amagne	600,00 €	300,00 €	300,00 €	100,00 €	400,00 €
Association Biscara	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	4 355,00 €	2 102,50 €	1 052,50 €	3 600,00 €	4 652,50 €

Pour un total de 4 652. 50 € qui sera inscrit au budget primitif 2021 et qui sera versé en deux fois.

8 – Investissements 2021 – délibération n° 07-2021 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide d'inscrire les investissements suivants au budget primitif 2021 :
 - o Enfouissement des réseaux
 - o Toiture école du centre
 - o Achat d'un bien immobilier
 - o Echange de terrains
 - o Voirie
 - o Installation de pompes à chaleur
 - o Travaux de réfection dans les bâtiments communaux

9– Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Rethélois suite à la modification du siège social – délibération n° 08-2021 – nomenclature 5-7 :

Le Conseil Municipal :

Prend connaissance de la délibération n° 132/2020 du 12 décembre 2020 de la Communauté de Communes du Pays Rethélois, relative à la modification du siège social de l'EPCI faisant suite à la démarche de démutualisation de la Ville de Rethel et à sa demande de mettre fin à la convention de mise à disposition des locaux mutualisés, Prend acte qu'il dispose de trois mois pour se prononcer sur cette modification et qu'à défaut sa décision sera réputée favorable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Rethélois portant son siège social au 30 avenue de Bourgoin – 08300 SAULT-LES-RETHEL à compter du 1^{er} janvier 2021.

10 – Questions diverses :

Mutualisation des services – Questionnaire 2021 :

Le Conseil Municipal prend connaissance du questionnaire mutualisation 2021 que la Communauté de Communes du Pays Rethélois a adressé en mairie le 9 février 2021. La Commune adhère au service commune Urbanisme et ne souhaite rien modifier pour le moment. Prend acte qu'il est possible, en cours du mandat, d'adhérer à d'autres services si nécessaire. Monsieur le Maire complètera le questionnaire en ce sens.

Désignation d'un membre auprès de l'Association Foncière d'Amagne – délibération n° 09-2021 – nomenclature 5-3 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Désigne Monsieur Pascal NOIZET en tant que membre auprès de l'Association Foncière d'Amagne, en remplacement de Monsieur Étienne MISSET, décédé.
- Dit que la présente délibération sera transmise aux services concernés.

Monsieur le Maire invite ensuite chaque conseiller à faire part de ses remarques et observations. Sont ainsi abordés les sujets suivants :

- Madame FAGNART-MOREL propose de faire intervenir la gendarmerie à l'école pour expliquer le harcèlement aux enfants.
- Madame MOTTELET propose la tenue d'un marché à Amagne. Monsieur le Maire lui laisse la possibilité d'organiser ce marché avec l'association dont elle fait partie.
- Monsieur CHARTIER s'interroge sur le projet entre Biscara Etc et la Comcom. Monsieur COURTEHOUX répond qu'il avait donné l'information au cours de la dernière réunion de conseil suite à sa participation à une réunion d'intercommunalité.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 11 h 25.